

**IMPORTANT**

Consultez la dernière page du formulaire pour obtenir des instructions sur la façon de compléter ce formulaire

Les champs marqués, d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

### 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

|  |  |                                 |              |
|--|--|---------------------------------|--------------|
| N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale*   |  |                                 |              |
| Nom*   |  | Prénom*                         |              |
| N° de téléphone principal*   |  | Autre n° de téléphone           |              |
| N°*  | Rue*   | N° d'appartement                | Case postale |
| Ville*   | Province*  | Pays*                           | Code postal* |
| Métier, spécialité ou activité partagée pour lequel vous désirez faire l'étude de votre dossier* |  |                                 |              |
| Renseignements personnels (si vous n'avez pas de dossier à la CCQ)                               |  |                                 |              |
| Sexe*<br><input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin                      |  | Date de naissance (AAAA-MM-JJ)* |              |
| Taille en mètres ou en pieds*  | Couleur des yeux*<br><input type="checkbox"/> Bruns <input type="checkbox"/> Bleus <input type="checkbox"/> Pers <input type="checkbox"/> Verts <input type="checkbox"/> Gris <input type="checkbox"/> Noirs |                                 |              |

### 2. DÉTAILS CONCERNANT LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'HEURES D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Pour connaître tous les détails concernant le processus de reconnaissance d'heures pour les apprentis canadiens d'un régime d'apprentissage reconnu dans une autre province que le Québec, veuillez consulter le [ccq.org](http://ccq.org)

Veuillez noter que toutes les heures de travail déclarées à la CCQ dans le rapport mensuel sont prises en compte pour déterminer vos heures de travail dans le métier ou la spécialité visé par votre demande.

Les informations fournies dans ce formulaire permettent à la CCQ d'évaluer le nombre d'heures de formation pertinente que vous avez effectuées, de même que le nombre d'heures de travail obtenu en chantier dans le cadre de votre apprentissage à ce jour.

Pour la reconnaissance des heures de travail, vous devez présenter des copies de tous les documents suivants :

1. Le formulaire dûment rempli en complétant une ou plusieurs **fiches d'heures de travail**, avec les informations sur les types de chantier où vous avez effectué des tâches liées à votre métier ou à votre spécialité, et ce, signé par le ou la responsable de l'entreprise. Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste les mêmes éléments présents dans la fiche d'expérience de travail (voir à la suite du présent formulaire);
2. Des photocopies de preuves de rémunération pour valider chacune des fiches d'heures de travail (relevés de paie, feuillets d'impôt T-4, relevés 1 ou relevés d'emploi)<sup>1</sup>. Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez.

**Vous devez fournir des photocopies. Si vous fournissez des documents originaux, ceux-ci ne vous seront pas retournés.**

Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français, veuillez les fournir et joindre une traduction professionnelle en français. Vous ne pouvez transmettre de version anglaise que si vous êtes admissible aux exemptions prévues par la Charte de la langue française. Pour obtenir plus d'informations, visitez le site Web de l'Office québécois de la langue française, au [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca).

**La CCQ se réserve le droit de demander tout document supplémentaire jugé pertinent. Notez cependant qu'il est de votre responsabilité de fournir des preuves suffisamment précises et qu'il n'appartient pas à la CCQ d'effectuer des démarches visant à parfaire les informations que vous lui fournissez.**

<sup>1</sup> Si vous avez rempli un formulaire pour du travail effectué hors Québec dans le cadre d'une entente de réciprocité (*Demande de transfert de cotisations – Entente de réciprocité*), vous n'avez pas besoin de fournir de preuves de rémunération pour ces heures.

## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale\*

Nom\*

Prénom\*

## 3. RECONNAISSANCE DE FORMATION

### Crédits de formation

Je suis inscrit dans un programme d'apprentissage reconnu dans une autre province que le Québec.

Province ou territoire du programme d'apprentissage

Métier d'apprentissage

Nom de l'autorité en matière d'apprentissage (Voir liste à la page suivante)

Numéro d'identification en tant que participant au programme, si applicable

J'ai complété une démarche de reconnaissance des acquis et je détiens un diplôme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Je fournis mon code permanent afin de permettre à la CCQ de valider mon dossier scolaire.

Code permanent<sup>1</sup>

Selon votre dossier scolaire, des crédits de formation vous seront accordés si vous avez réussi une formation pertinente à votre métier ou spécialité. Aucune pièce justificative nécessaire.

J'ai réussi une ou plusieurs activités de perfectionnement de la CCQ. Je souhaite qu'elles soient reconnues dans mon apprentissage.

### Heures de formation

Je désire faire reconnaître des heures de cours de formation professionnelle pour le métier en lien avec cette demande. Veuillez remplir une ou plusieurs fiches d'heures de formation (à la suite du formulaire) et fournir les preuves requises décrites sur la fiche.

<sup>1</sup> Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

## 4. CONSENTEMENT DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je comprends que la reconnaissance des heures obtenues à la suite de la présente demande est **irréversible** et peut avoir un impact sur mon classement dans l'apprentissage, sur mon admissibilité à l'examen de qualification ainsi que sur mon taux de salaire.

Veillez cocher l'une des deux cases suivantes\* :

Oui, je désire que les heures reconnues soient ajoutées à mon carnet d'apprentissage

Non, je désire seulement vérifier mon admissibilité à l'examen de qualification et je ne désire pas ajouter les heures reconnues à mon carnet d'apprentissage

Prenez note que si vous détenez une exemption, vous n'avez pas de carnet d'apprentissage et vous pouvez seulement vérifier votre admissibilité à l'examen de qualification.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne qui fait la demande\*

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

## 5. DÉCLARATION ET AUTORISATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la Commission de la construction du Québec (CCQ) à vérifier l'authenticité de mes déclarations et la validité des documents soumis auprès des organismes concernés ainsi que la validation de mes sanctions scolaires auprès du ministère de l'Éducation, à des fins d'analyse, en vue de la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption à détenir un certificat de compétence ou d'un certificat d'enregistrement, de l'admissibilité à l'examen de qualification, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, de reconnaissance de qualification professionnelle ou d'admission à une activité de formation en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction. À ces fins, j'autorise expressément les organismes concernés à transmettre à la CCQ une copie des documents que j'ai fournis au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption, d'un certificat d'enregistrement, d'une mesure au bénéfice de la diversité de la main-d'oeuvre, pour l'admissibilité à l'examen et/ou le classement dans l'apprentissage constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122, paragraphe 4 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci sont valides tant que durera l'étude de ma demande ou que je serai détenteur d'un certificat de compétence, d'une exemption ou d'un certificat d'enregistrement valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne qui fait la demande\*

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

**LISTE DES AUTORITÉS PROVINCIALES OU TERRITORIALES EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE**

|                       |   |                           |  |
|-----------------------|---|---------------------------|--|
| Alberta               | <i>Alberta Apprenticeship and Industry Training (AAIT)</i>  | Nunavut                   | <i>Nunavut Apprenticeship, Department of Family Services</i>   |
| Colombie-Britannique  | <i>Industry Training Authority (ITA)</i>  | Ontario                   | <i>Employment Ontario</i>  |
| Île-du-Prince-Édouard | <i>Apprenticeship Training and certification, Post-Secondary and Continuing Education Department of Workforce and Advanced Learning</i> | Saskatchewan              | <i>Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission</i>                                |
| Manitoba              | Apprentissage Manitoba  | Terre-Neuve-et-Labrador   | <i>Apprenticeship Trades and Certification Division, Department of Advanced Education and Skills</i> |
| Nouveau-Brunswick     | Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle, Éducation postsecondaire, Formation et Travail                     | Territoires du Nord-Ouest | Développement de la main-d'œuvre et normes, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi   |
| Nouvelle-Écosse       | <i>Nova Scotia Apprenticeship Agency</i>  | Yukon                     | <i>Advanced Education Branch, Department of Education</i>  |

**Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous.**

Commission de la construction du Québec

Comité d'étude – dossier salarié(e)

Case postale 2010, succursale Chabanel

Montréal (Québec) H2N 0C3

# FICHE D'HEURES DE TRAVAIL DU OU DE LA SALARIÉ(E)

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures de travail que vous souhaitez faire reconnaître. Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste les mêmes éléments que cette fiche.

Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

## 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

|   |  |
|---|--|
| N° de client(e) à la CCQ ou n° d'assurance sociale* | Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures |
| Nom*  | Prénom*  |

## 2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

|                           |     |  |              |             |
|---------------------------|-----|--|--------------|-------------|
| Nom de l'entreprise       |     | N° d'employeur à la CCQ (si disponible)                    |              |             |
| N° de téléphone principal |     | Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise |              |             |
| N°                        | Rue | N° de bureau ou de local                                   | Case postale |             |
| Ville                     |     | Province   | Pays         | Code postal |

## 3. SOMMAIRE DES HEURES TRAVAILLÉES PAR ANNÉE NON DÉCLARÉES À LA CCQ (AU RAPPORT MENSUEL)

Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie, les feuillets d'impôt T4 et les relevés 1.

| Année                             | Année                             | Année                             | Année                             | Année                             |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Total des heures pour cette année |

## 4. DESCRIPTION DES TYPES DE CHANTIERS

Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, usine, construction industrielle dans une province autre que le Québec).

|   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Résidentiel                  | Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____ |
| <input type="checkbox"/> Institutionnel et commercial | Précisez : _____  |
| <input type="checkbox"/> Industriel                   | Précisez : _____  |
| <input type="checkbox"/> Génie civil et voirie        | Précisez : _____  |
| <input type="checkbox"/> Autre                        | Précisez : _____  |

## 5. DESCRIPTION DES TÂCHES

Décrivez les tâches effectuées sur les chantiers et le pourcentage des heures consacrées à chaque tâche (total de 100 %). Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*, chap. R-20, r. 8.

| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
|-----------------------------------|---|
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |
| Description détaillée de la tâche | Pourcentage des heures consacrées à cette tâche |

Si vous avez utilisé de la machinerie pour accomplir ces tâches, veuillez fournir la marque, le modèle et, s'il y a lieu, la capacité de levage de la machinerie utilisée :

## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

|   |      |         |
|---|------|---------|
| N° de client(e) à la CCQ ou n° d'assurance sociale* | Nom* | Prénom* |
|---|------|---------|

## 6. SIGNATURE ET ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de l'entreprise\*

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

## 7. SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption, d'un certificat d'enregistrement, d'une mesure au bénéfice de la diversité de la main-d'œuvre, pour l'admissibilité à l'examen et/ou le classement dans l'apprentissage constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122, paragraphe 4 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne qui fait la demande\*

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

# FICHE D'HEURES DE FORMATION

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures de formation que vous souhaitez faire reconnaître.  
Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

## 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client(e) à la CCQ ou n° d'assurance sociale\*

Nom\*

Prénom\*

## 2. PREUVES REQUISES

Pour chaque formation, veuillez joindre une preuve qui contient les éléments suivants et remplir une fiche d'identification ci-dessous :

- Descriptif de la formation provenant d'une autorité compétente ou déléguée par celle-ci (ex. : la page du site Web, dépliant, brochure);
- Preuve d'heures de formation professionnelle effectuées (avec date d'achèvement qui démontre les heures de formation, comme un bulletin, relevé de notes, certificat, etc.).

Si le document est rédigé dans une autre langue que le français, veuillez le fournir et joindre une traduction professionnelle en français. Vous ne pouvez transmettre de version anglaise que si vous êtes admissible aux exemptions prévues par la Charte de la langue française. Pour obtenir plus d'informations, visitez le site Web de l'Office québécois de la langue française, au [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca).

## 3. IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Titre de la formation\*

Organisme émetteur de la formation\*

Nombre total d'heures de formation en lien avec le métier visé par la demande\*

Pour cette formation, détaillez chaque compétence acquise, ainsi que le nombre d'heures consacrées à cette compétence.

Compétence

Nombre d'heures de formation pour cette compétence

## 4. SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption, d'un certificat d'enregistrement, d'une mesure au bénéfice de la diversité de la main-d'œuvre, pour l'admissibilité à l'examen et/ou le classement dans l'apprentissage constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122, paragraphe 4 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

Signature de la personne qui fait la demande\*

Date (AAAA-MM-JJ)

## COMMENT REMPLIR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'HEURES

### 1. Requis pour présenter la demande de reconnaissances d'heures

- Remplissez la section d'identification (section 1);
- Lisez attentivement la section 2;
- Remplissez la section de reconnaissance de formation (section 3), si vous voulez faire reconnaître un programme d'apprentissage reconnu hors Québec, un programme de formation reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec ou par la CCQ ou des heures de cours de formation professionnelle;
- Lisez attentivement l'encadré portant sur le classement dans la période d'apprentissage et signez la section 4 consentement de la personne qui fait la demande;
- Signez le formulaire (section 5) déclaration et autorisation de la personne qui fait la demande;
- Remplissez la **fiche d'heures de travail**, ou fournissez une lettre d'employeur, dans le but de démontrer l'expérience de travail pertinente au métier ou à la spécialité visé par la demande. Ainsi, il est important de détailler les tâches que vous avez effectuées pour les heures revendiquées ainsi que le type de chantier ou de bâtiment. **Soyez le plus précis possible**;
- Fournissez des photocopies de preuves de rémunération (relevés de paie, feuillets d'impôt, T4, relevés 1 ou relevés d'emploi) pour valider chacune des fiches d'heures de travail.
- Remplir la **fiche d'heures de formation** afin de démontrer l'acquisition de compétences en lien avec le métier. Veuillez démontrer quelles compétences ont été développées lors de la formation.  
Pour chacune des formations que vous souhaitez faire reconnaître, fournir la preuve des heures de cours de formation. Afin d'être reconnues, les heures de formations doivent avoir été suivies auprès d'une autorité compétente ou déléguée par celle-ci.

### 2. Envoi de votre demande

Pour déposer votre demande, veuillez envoyer le formulaire et les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse postale inscrite à la page 3 du formulaire, à l'un des bureaux régionaux de la CCQ ou via les services en ligne. Pour consulter les adresses de nos bureaux régionaux, consultez le [ccq.org](http://ccq.org).